



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vasselin, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Yves ROUX, Maire.

Date de convocation : 26 mai 2026

Conformément aux dispositions en vigueur, Delphine SCOHY est désignée secrétaire de séance et est chargée de la rédaction du présent procès-verbal.

Étaient présents : Jean-Yves ROUX, Marcel CONSTANTIN, Nadège MINARRO, Béatrice FEUILLOIS, Jean-Michel LE BARSE, Delphine SCOHY, Virginie LAPALU, Lydie SEKOURI, Marcel FEUILLET

Étaient excusés : Paul GUILLOT
Tony TRICARICO donne pouvoir à Jean-Yves ROUX

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Ordre du jour Conseil municipal du 02 juin 2026

- 1. Délibération – Approbation du procès-verbal du 05 mai 2026**
- 2. Délibération – Projet « Aire Terrestre Educative » - Ecole Rose Valland**
- 3. Délibération – Demande acquisition d'un terrain communal (environ 650 m²)**
- 4. Subventions : « Souvenir Français » et « Centre Olympe »**
- 5. Devis entreprise Beaud TP**
- 6. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde**
- 7. Retour sur les réunions de commissions & délégations extérieures**
- 8. Informations et questions diverses**

❖ **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 06 mai 2026 au 02 juin 2026.**

1. Signature d'un devis pour la réparation d'une conduite d'eau bâtiment de la mairie.
2. Entente avec la commune de Saint Sorlin de Morestel : « rue des Cerisiers » la commune de Vasselin assure le broyage et la commune de Saint Sorlin de Morestel les travaux de point à temps.
3. Rencontre avec un propriétaire foncier après constat de travaux non réglementaires réalisés sans demande d'autorisation « rue de Montauban ». Une régularisation a été demandée et sera effectuée sans délai.

4. Rencontre avec un habitant de la commune en raison de la création d'un chemin d'accès en zone Au, non conforme avec le PLU. Une injonction de remise en état pour régularisation a été exprimée à l'intéressé qui s'est engagé à la respecter avant l'automne.

1. Approbation du procès-verbal du 05 mai 2026

- ❖ M. le Maire rappelle que le procès-verbal du 05 mai 2026 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.
- ❖ Aucune observation n'ayant été formulée, M. le Maire soumet alors le procès-verbal mentionné ci-dessus à l'approbation de l'Assemblée, qui l'adopte à l'unanimité.

2. Délibération – Projet « Aire Terrestre Educative » - Ecole Rose Valland

Monsieur le Maire et son adjoint Marcel CONSTANTIN ont rencontré les enseignantes le 18 mai 2026 pour examiner les modalités de création et de mise en œuvre d'un projet d'Aire Terrestre Éducative (ATE).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir les actions éducatives et environnementales menées sur son territoire ;

Considérant le projet d'Aire Terrestre Éducative proposé par Delphine CLAUDEL et Audrey SOUBIRAN de l'école Rose Valland ;

Une Aire Terrestre Éducative (ATE) est un dispositif pédagogique qui permet à des élèves de gérer de manière participative une petite parcelle naturelle située à proximité de leur établissement scolaire.

Encadrés par leurs enseignants et accompagnés de partenaires spécialisés, les élèves découvrent le fonctionnement des milieux naturels, observent la biodiversité locale et réfléchissent aux actions permettant de préserver cet espace.

Concrètement, les enfants deviennent les « gestionnaires » de ce site à travers la tenue de conseils d'élèves au cours desquels ils débattent, prennent des décisions et mettent en œuvre des actions adaptées : observations de la faune et de la flore, sensibilisation du public, entretien du site, aménagements favorables à la biodiversité, etc.

Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- sensibiliser les élèves à la protection de l'environnement ;
- développer leur connaissance de la biodiversité locale ;
- favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la prise de décision collective ;
- renforcer le lien entre l'école, la commune et les acteurs locaux.

La mise en place de cette Aire Terrestre Éducative constitue ainsi un outil concret d'éducation au développement durable et de valorisation du patrimoine naturel communal.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est proposé que la commune :

- soutienne la démarche engagée par l'école Rose Valland ;
- mette à disposition, sous réserve des contraintes techniques et réglementaires, un espace naturel communal adapté au projet ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action et à solliciter, le cas échéant, les financements et partenariats associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la participation de la commune au projet d'Aire Terrestre Éducative porté par l'école Rose Valland ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à sa mise en œuvre et à signer tout document afférent.

3. Demande acquisition d'un terrain communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. et Mme SCOHY ont sollicité la commune afin d'acquérir une partie de terrain située en zone agricole, à l'arrière de leur propriété, dans le but d'y aménager un jardin.

Madame Delphine SCOHY, intéressée à l'affaire, quitte la salle avant l'examen du présent point et ne prend pas part ni aux débats ni au vote.

Mme Delphine SCOHY, a quitté la salle et ne prend pas part ni aux débats ni au vote, M. Marcel CONSTANTIN est désigné pour assurer le secrétariat de séance durant l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant la demande présentée par M. et Mme SCOHY, tendant à l'acquisition d'une partie de terrain appartenant à la commune ;

Considérant que la parcelle concernée, issue de la parcelle cadastrée section A 865, pour une superficie d'environ 650 m², ne présente pas d'utilité particulière pour l'exercice des missions communales ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le principe de la vente d'une emprise d'environ 650 m² à détacher de la parcelle cadastrée section A 865, appartenant à la commune, au profit de M. et Mme SCOHY.
- DE FIXER le prix de vente à 1 €/mètre carré.
- DE PRECISER que les frais de géomètre, de bornage, d'arpentage, d'acte notarié et tous frais accessoires liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder aux formalités de division parcellaire nécessaires et à signer l'ensemble des documents, actes administratifs ou notariés relatifs à cette opération.

4. Attribution de subventions : « Souvenir Français » et « Centre Olympe »

Le Souvenir Français est une association nationale reconnue d'utilité publique qui a pour mission de conserver la mémoire des combattants morts pour la France, d'entretenir les tombes et monuments commémoratifs, et de transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association « Souvenir Français » en date du 30 avril 2026 ;

Marcel FEUILLET ne prend pas part au vote étant membre du bureau de l'Association Souvenir Français.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer à l'association « Souvenir Français » une subvention d'un montant de 50,00 € au titre de l'exercice 2026.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026, à l'article 65568.
- Monsieur le Maire est autorisé à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent à cette décision.

Le Centre Olympe de La Tour-du-Pin est un Centre de Santé Sexuelle (CSS) géré par le CCAS de la commune. Il s'agit de l'ancien Planning Familial, qui a changé de nom en 2023 tout en conservant les mêmes missions.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association « Centre Olympe » en date du 21 mai 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer à l'association « Centre Olympe » une subvention d'un montant de 100 € au titre de l'exercice 2026.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026, à l'article 65568.
- Monsieur le Maire est autorisé à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent à cette décision.

Etant donné que cette sollicitation est sans précédent, les élus suggèrent à M. le Maire d'adresser un courrier à l'association « Centre Olympe » afin d'obtenir un éclairage sur les motivations de cette démarche notamment pour savoir s'il s'agit de la réduction de financement du Département.

5. Devis entreprise Beaud TP

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 (compétences du conseil municipal) ;

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R.2122-8 ;

Vu le budget primitif communal de l'exercice 2026,

Considérant :

- **la nécessité de réaliser des travaux « rue des douze clochers » réalisation d'un bicouche le long d'un mur sur environ 1m de large ;**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise BEAUD TP : 1750,00 € HT soit 2100,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- ❖ D'APPROUVER le devis de l'entreprise BEAUD TP pour la somme de 1750,00 € HT soit 2100,00 € TTC ;
- ❖ D'AUTORISER M. le Maire à signer le devis et tout document afférent à l'exécution des travaux ;
- ❖ D'INSCRIRE LA DEPENSE au budget de l'exercice en cours.

6. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document opérationnel qui organise la réponse de la commune en cas d'événement majeur mettant en danger la population, les biens ou l'environnement : inondation, tempête, incendie, accident industriel, transport de matières dangereuses, crise sanitaire, etc.

Le PCS s'inscrit dans le développement dans les sociétés modernes de la culture du risque.

Les élus doivent être sensibilisés dès le début de ce nouveau mandat car le PCS suppose qu'en cas de survenue d'un événement grave leur implication sera attendue. La finalité du PCS est de réduire au maximum l'improvisation en établissant des procédures qui permettent une réactivité immédiate à un événement. Dans l'idéal il serait utile d'organiser des exercices de mises en situation.

La partie opérationnelle du PCS de Vasselin est donc à affiner et à actualiser

La connaissance des risques passés, actuels et à venir permet d'anticiper et de prévenir en mettant en œuvre des stratégies de gestion et de prévention.

Compte tenu de la configuration de notre village et des moyens dont nous disposons, la teneur du PICS (I pour intercommunal) sera un élément précieux. Une réunion sur ce sujet a lieu le 2 juillet prochain à Arandon.

Tous les habitants de la commune ont eu communication en 2024 d'un document d'information qui édicte les conduites à tenir (le DICRIM) et les nouveaux habitants de Vasselin seront invités à récupérer ce document d'information communal sur les risques majeurs lors de leur installation.

Ses principaux objectifs sont :

- Protéger la population en assurant l'alerte, l'information et l'assistance aux habitants.
- Organiser les moyens communaux pour faire face efficacement à une situation de crise.
- Coordonner l'action des élus, des agents municipaux et des partenaires (services de secours, préfecture, associations, opérateurs de réseaux).
- Préparer le retour à la normale après la crise.

Le PCS définit notamment :

- l'organisation de la cellule de crise communale ;
- les rôles et responsabilités de chacun ;
- les procédures d'alerte et de communication ;
- les moyens matériels et humains mobilisables ;
- les actions à mettre en œuvre selon les différents risques identifiés sur le territoire.

Ce plan constitue un outil de préparation et d'anticipation permettant à la commune de réagir rapidement et de manière coordonnée pour assurer la sécurité des habitants.

Prochainement, un appel, à se manifester auprès de la mairie, sera fait à la population Vasselinoise pour les habitants qui désireraient rejoindre la réserve communale de sécurité civile.

7. Retour sur les réunions de commissions & délégations extérieures

SYCLUM (Syndicat intercommunal de collecte et de traitements des ordures ménagères de la région de Morestel)

Virginie LAPALU est déléguée titulaire. Elle s'est rendue à la première rencontre du syndicat le 6 mai 2026 dans le cadre de ce nouveau mandat.

Le SYCLUM couvre le territoire des Balcons du Dauphiné, du Vals du Dauphiné, et du Val Guiers. Il a pour mission la collecte des déchets ménagers et le traitement réalisé à « Savoie Déchets » sur Chambéry, ainsi que l'incinération à Bourgoin-Jallieu.

Le bilan du mandat précédent souligne une diminution du coût des traitements supplémentaires des déchets grâce au déploiement des bacs jaunes sur le territoire.

Il est annoncé pour courant 2027 le transfert total du traitement des déchets au SITOM qui deviendra l'unique structure en charge du traitement. Il en découlera une réorganisation financière, et une adaptation aux normes nationales, avec une harmonisation des pratiques.

Une réorganisation des déchetteries est à prévoir avec une remise aux normes et une adaptation des besoins.

Les sites prioritaires sont Saint-Romain, Porcieu, Biol, Saint-Victor avec notamment une amélioration des locaux.

La Communauté de communes des Balcons du Dauphiné décide du maintien de la TEOM au détriment d'une redevance car cette dernière nécessite un système de facturation coûteux, Élection du Président : Frédéric GONZALEZ est réélu à l'unanimité et de 7 vices président.

Il est également procédé à l'élection de 7 membres au bureau syndical. Le SYCLUM se tient disponible pour les besoins en lien avec les composteurs, avec le broyeur, et également pour des visites pédagogiques. Le prochain conseil syndical se déroulera le 30 juin 2026 à Biol.

EPAGE de la Bourbre :

C'est un syndicat mixte (Etablissement public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) qui assure la maîtrise d'ouvrage d'actions sur les milieux aquatiques sur une zone géographique donnée, en l'occurrence le bassin versant de la Bourbre. La commune de Vasselin n'est concernée que pour une petite partie de son territoire.

Nadège MINARRO est représentante de la commune. La rencontre a permis de procéder au vote du bureau.

Conseil d'administration du CCAS

Le conseil s'est tenu le 22 mai 2026.

Le premier point concernait le repas annuel avec les « anciens » de Vasselin.

Une demande de devis est en cours au restaurant le « Braz and Co » situé aux Avenières Veyrins Thuellin, pour la date du samedi 12 ou 19 septembre 2026 pour un budget de 35€ à 37€.

Seront conviées les personnes à partir de 75 ans ainsi que les accompagnants en situation de handicap.

Pour les personnes qui ne pourront se rendre à cette invitation, il est prévu de leur remettre un colis pour la période de Noël.

Afin de recréer du lien social entre les Vasselinois et particulièrement les retraités, il sera organisé des après-midis récréatifs. La première rencontre est prévue le mardi 22 septembre de 15h à 18h à la salle des associations de Vasselin.

Il sera proposé un temps de jeux autour d'un goûter. La communication se fera d'une part le jour du repas des aînés ainsi que par le biais du bulletin municipal, panneau pocket, et site internet de la mairie.

Une liste « des personnes à risque » est tenue à jour par la secrétaire de mairie. Sont inscrites seulement les personnes qui le souhaitent. Un rappel de l'existence de cette liste sera fait sur le prochain bulletin municipal.

Lors d'épisodes de canicule un appel téléphonique et/ou une visite serait faite aux habitants de la liste des personnes à risques, par un membre du CCAS.

Suite à la réunion du centre social Odette Brachet qui s'est tenu le lundi 27 avril 2026.

Le projet social 2026-2030 du centre social a été présenté. En partenariat avec celui-ci. Il peut être proposé sur la commune : des soirées sur la parentalité, des actions de prévention en santé mentale, des ateliers intergénérationnels ou encore un accompagnement administratif ou social.

Nadège Minarro explique qu'avant la fin de l'année la directrice Christie Lecomte s'engage à venir, lors d'un conseil municipal, présenter le centre social, ses actions et ses outils.

SYMBORD

C'est le dispositif qui est chargé sur une aire géographique composée des 2 communautés de communes des Balcons du Dauphiné (47 communes) d'une part et de Lyon St Exupéry en Dauphiné (Lysed 6 communes) d'élaborer et de mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Le programme du mandat à venir du Symbord est chargé avec les projets de la ligne de tramway Lyon-Crémieu, de la construction d'un nouveau franchissement du Rhône et de la construction de 2 réacteurs nucléaires de type EPR2.

Le SCOT qui a été établi en 2019 fera l'objet d'une révision au cours de ce mandat.

Marcel CONSTANTIN a participé à deux réunions. La 1^{ère} le 6 mai organisée par la CCBD et préparatoire de la seconde le 13 mai où il s'est agi de procéder au vote de la gouvernance du SYMBORD.

L'élection du président et des membres du bureau a vu l'accès à la présidence d'un représentant de Lysed.

Commission communication

Marcel CONSTANTIN responsable de la commission souligne l'importance de la communication dont le champ est immense (au sein du conseil municipal, avec les habitants, avec les multiples partenaires) et dont l'effet structurant dans le fonctionnement est crucial via notamment les écrits. Il est rappelé qu'au cours du mandat précédent des bilans annuels d'activité, un bilan global du mandat ont été produits et constituent des outils de gestion très précieux.

La teneur du bulletin municipal autre élément essentiel de la communication, est pensée avec l'objectif de rendre compte fidèlement du travail des élus et d'informer, de sensibiliser et de responsabiliser les habitants de notre commune.

Notre commune a également été très représentée dans de nombreux congrès et séminaires ainsi que dans de multiples manifestations publiques extra communales.

L'orientation de cette commission communication s'inscrit dans la continuité du mandat précédent afin de préserver et maintenir la qualité de l'ensemble de ces liens.

Commission environnement

Marcel CONSTANTIN en charge de cette nouvelle commission explique que sa création résulte à la fois d'une implication très marquée de notre commune dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité lors du mandat précédent et du fait qu'il s'agit d'une problématique prioritaire des politiques publiques actuelles avec l'adaptation au changement climatique.

Cela se traduit à titre d'exemples, par la dimension importante donnée aux questions écologiques dans le projet de restauration des étangs et également par le très fort engagement d'élus de Vasselin dans la lutte contre les espèces invasives.

La sensibilisation des habitants à l'impact des problèmes environnementaux sur la santé au sens large (humaine, animale, végétale) est un des leviers d'action.

SEPECC

Jean-Michel LE BARSE, en tant que délégué a assisté à la première rencontre du syndicat à ARANDON-PASSINS où s'est déroulée la désignation du bureau.

Il rend compte de son étonnement à l'annonce d'une organisation à son sens déjà trop pré établie et de la dénonciation qu'il a exprimée de cette situation auprès des responsables de la communauté de communes en charge de ce domaine de compétence.

TE 38

Jean-Michel LE BARSE, est délégué pour la commune. La première réunion s'est tenue à ANNOISIN-CHATELANS et a donné matière à l'élection du bureau.

8. Informations et questions diverses

- Demande d'installer dans la commune un panneau d'affichage.
- Proposition de l'adjointe à Mme le Maire de la commune de Saint Sorlin de Morestel de constituer un Conseil Municipal d'enfants avec les classes de CM1 et de CM2 du groupement scolaire des deux communes.
- Il est proposé de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal la question de la remise à l'endroit des panneaux de signalisation d'entrée du village retournés lors des manifestations du monde agricole.

Fin de la séance à 22h10.